

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 7 décembre 2021 à 19 h 30**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2021

Etaient présents 13: CHOISNEL Nicolas, Jean-Jacques BERTALOT, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, GIRARD Aymeric, FERNANDEZ Loïc, HAIR Alistair, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, Frédéric PRETI, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 1 : DUCASSE Patrick

Absent(es) 1 : FUCHS Aurélie

Pouvoir(s) 1 : DUCASSE Patrick donné à GIRARD Aymeric

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Albret Communauté : Attributions de compensation 2021,
- Piscine,
- Assurances,
- Demande de subvention 2022,
- Divers.

37-2021 INTERCOMMUNALITE – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-161-2019 du 26 décembre 2019 instaurant la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité de fixer librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DE-003-2021 du 27 janvier 2021 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2021 portant sur la révision libre des attributions de compensation 2021 ;

Monsieur le Maire, rappelle que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charge dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). C'est une dépense obligatoire de l'EPCI, la fiscalité économique étant transférée de plein droit à l'EPCI.

La révision libre des attributions de compensation est soumise à approbation des communes membres concernées.

Il vous est proposé en annexe le montant révisé des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- ✓ D'acter la révision libre du montant des attributions de compensation conformément à l'annexe joint,
- ✓ De notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

38-2021 TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR ACCUEILLIR UN ESPACE CULTUREL Demande de subventions DETR- Conseil Départemental-Conseil Régional

Nomenclature : Finances locales : 7.5 subventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir l'espace culturel comprenant une salle d'exposition, des réserves, des sanitaires et un office. Ce devis ne comprend pas le mobilier.

Le montant des devis de rénovation est de 238 393 € HT soit 286 071.60 € TTC

Le montant estimatif du mobilier s'élèverait à 11 607 € HT soit 13 928.40 € TTC

Le montant estimatif total de la réhabilitation pour l'espace culturel est de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

-DE REHABILITER le bâtiment communal pour accueillir l'espace culturel pour un montant de 250 000 € HT.

-DE SOLLICITER auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Préfecture l'attribution de la subvention maximale pouvant être accordée.

-D'APPROUVER le plan de financement ci-après :

Plan de financement :

- Subvention Conseil Départemental espérée 25 % sur 250 000 € HT	62 500 €
- Subvention DETR espérée 40 % sur 250 000 € HT.....	100 000 €
- Subvention Conseil Régional espérée 20% sur 250 000 € HT.....	50 000 €
- Autofinancement commune.....	87 500 €
	300 000 € TTC

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2022.

DIVERS

- Parcours santé : Demande de devis afin d'obtenir des subventions auprès du Conseil Européen (Leader) géré par Albret Communauté pour créer un parcours santé.

- Fibre optique : Orange fait une étude pour l'implantation de deux armoires sur la commune, au village grande Rue et lieudit Tistère.

- Toilettes publiques : Demande de devis supplémentaires.

- PLUI (Plan local d'Urbanisme intercommunal) : prévision d'une augmentation de population d'environ 80 habitants à échéance 2035.

- Ecole : Présence en début du Conseil Municipal de Mme Billoux, directrice de l'école et de Mme Guédes, parent déléguée, qui ont fait la demande d'installation d'un portail électrique à l'école primaire. Le Conseil propose de se renseigner auprès de la commission sécurité du SDIS et de réfléchir à une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 15